



Direction de l'intérieur et de la justice  
Directoire des APEA

## Manuel à l'intention des mandataires privés Information sur les adresses importantes

### Généralité

Pour soutenir au mieux la personne sous curatelle, il peut vous être profitable de connaître les offres de différentes organisations susceptibles d'alléger son quotidien. Vous trouverez ci-après une petite sélection d'adresses importantes, qui pourrait vous être utile.

### Pro Senectute

Pro Senectute s'engage pour les personnes âgées et leur famille. Un accompagnement professionnel favorise l'autonomie des personnes âgées et leur permet ainsi de vivre seules le plus longtemps possible. Pro Senectute offre des services variés, dont vous pouvez prendre connaissance sur son site Internet: [prosenectute.ch](http://prosenectute.ch).

### Pro Infirmis

Pro Infirmis est une association privée qui offre des services d'information et de conseil. Son but est d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. L'offre est gratuite et peut être consultée sur le site Internet de Pro Infirmis: [proinfirmis.ch](http://proinfirmis.ch).

### Services d'aide et de soins à domicile

L'offre des services d'aide et de soins à domicile comprend les prises en charge médicales, l'assistance dans les soins du corps, des consultations concernant la santé et une aide dans l'entretien du ménage. Le catalogue d'offres s'adresse à toutes les classes d'âge et vise à faciliter le quotidien des personnes atteintes dans leur intégrité physique ou psychique.

### Fonds et fondations

Pour les achats importants, les cures, les vacances ou les loisirs que la personne ne peut pas financer en raison d'un budget serré, il est possible de déposer une demande auprès de différents fonds, fondations ou organisations d'utilité publique:

- Secours d'hiver ([www.secours-d-hiver.ch](http://www.secours-d-hiver.ch))
- Caritas ([caritas.ch](http://caritas.ch))
- SOS Beobachter ([beobachter.ch](http://beobachter.ch))

Le service des mandataires privés compétent peut vous conseiller afin de déterminer l'association qui sera mieux à même d'offrir son soutien pour la dépense concernée.

Directoire des APEA, le 31 décembre 2019